

Postulez à la bourse APP

L'Association de la presse présidentielle (APP) rassemble les **journalistes** chargés de **suivre l'actualité** de la Présidence de la République française.

Indépendante de la Présidence, elle ne reçoit aucun financement de celle-ci.

Soucieuse de favoriser l'égalité des chances au sein de la profession et de faire émerger de nouveaux talents, l'APP propose des bourses annuelles, sur critères sociaux, destinées aux étudiant(e)s en journalisme intéressé(e)s par la politique française et internationale.

Chaque bourse, d'un montant de 2250 euros, est destinée aux étudiant(e)s boursier(e)s admis(e)s dans une école de journalisme reconnue par la profession et s'accompagne d'un tutorat avec des journalistes membres de l'association.

Vous voulez devenir journaliste ?

Vous vous intéressez à l'actualité, à la politique, aux relations internationales ?

Vous avez besoin d'une aide financière ?

BOURSE DE L'ASSOCIATION
DE LA PRESSE PRÉSIDENTIELLE

APP ASSOCIATION DE LA
PRESSE PRÉSIDENTIELLE



LA BOURSE DE L'APP, MODE D'EMPLOI

Comment être candidat-e ?

- Un **curriculum vitae**
- Une **présentation en 10 lignes** expliquant pourquoi vous sollicitez cette bourse et décrivant votre situation financière.
- Un **synopsis de reportage original** sur le thème « Conséquences dans la vie de Français de l'instabilité politique nationale et/ou internationale » (presse écrite, radio, télé, web ou podcast) présentant sujet, angle, et interviews potentielles. Une page maximum.
- Preuve d'inscription dans une **école reconnue**.
- Un **justificatif de bourse** du CROUS à partir de l'échelon 1 (l'échelon 0 bis n'est pas éligible).
- Pour les non boursiers : **justificatifs** de difficultés financières sérieuses que l'APP se réserve le droit d'apprécier.
- Les **candidats présélectionnés** seront invités en visio-conférence le samedi 11 ou dimanche 12 octobre à un horaire communiqué ultérieurement.

**Date limite
de candidature :
Mercredi
1er octobre
à 23H59**

Lien vers le formulaire
d'inscription sur :
www.pressepresidentielle.fr

Une bourse pour qui ?

- En 2025, trois nouvelles bourses seront attribuées.
- La bourse est ouverte aux étudiant(e)s dans une école de journalisme reconnue.
- Vous devez être boursier du CROUS, échelon 1 ou plus, 1ère ou en 2ème année.
- Les alternants ne sont pas éligibles.
- Les dossiers des non boursiers pouvant justifier, documents à l'appui, de leurs difficultés financières, seront étudiés.

Quelle bourse ?

- 2250 euros chaque année jusqu'à la fin des études en journalisme.
- Accompagnement à la scolarité et l'insertion professionnelle (visite de rédaction, recherche de stage, de piges, conseils...) par un tuteur/tutrice, membre de l'APP, pour chaque boursier.
- Invitation à un événement avec le Président de la République